



IKAR Kommission Lawinenrettung
ICAR Avalanche Rescue Commission
CISA Commission Sauvetage Avalanche



Procès-verbal de la séance de la commission du 24 septembre 2009 au congrès de la CISA à Zermatt

Le président de la commission H.J. Etter salue les 73 participants venant de 20 pays. Il jette un regard sur les journées de pratique qui se sont déroulées dans de très bonnes conditions et avec succès le 23 septembre 2009 et remercie le CO, les responsables de la sécurité, le présentateur et les participants.

Avant le début du travail de la commission, le président de la CISA Toni Grab adresse quelques mots aux participants et les prie de réfléchir pendant le congrès à deux propositions (journée du sauvetage en montagne, réorganisation du domaine des chiens d'avalanches au sein de la CISA). Ces points seront discutés à l'Assemblée des délégués de samedi. Il justifie la position négative du Comité pour la journée du sauvetage en montagne et la proposition alternative concernant les chiens d'avalanche.

1. Procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2008 à Chamonix

Le procès-verbal est approuvé.

2. Déroulement de la séance

Les participants sont d'accord avec les langues allemandes et anglaises pour les discussions. Les membres ayant le droit de vote reçoivent un bulletin de vote correspondant au nombre de voix.

3. Liste des participants, présentation

Le président fait circuler la liste des participants avec les adresses e-mail en priant les personnes présentes de contrôler les indications et si nécessaire de les corriger. Ian Tomm, représentant de Parks Canada, Jahn Petter Berentsen de Norges Røde Kors et Johansson Frederik de Swedish National Police Mountain Rescue participent pour la première fois à une séance ICAR ARC. H.J. Etter leur souhaite la bienvenue et présente les vice-présidents Dale Atkins et Manuel Genswein qui, s'occupera des traductions. Il est remercié.

4. Avalanches de l'hiver 08/09 ; court résumé

(Présentation Power Point voir page IKAR sur internet)

Bergwacht Bayern : L'hiver a été marqué par beaucoup d'engagement avec une concentration entre le 14 et le 18 février 2009. En tout, 11 personnes ont été prises dans des avalanches dont 8 sont décédées et 3 blessés. Lors d'un accident le sac de montage ABS (1^{er} génération) a été retrouvé à une centaine de mètres de la victime. Lors de cette action une attention toute particulière a été vouée au management risque.

France : Malgré les bonnes conditions d'enneigement il y a eu des périodes avec beaucoup d'accidents, comme par exemple, la première semaine de décembre ou le 24 et 25 janvier, à tel point que cette saison entrera dans l'histoire comme étant la plus mauvaise depuis 1989/90. Il y a eu 69 avalanches. 35 personnes sont décédées et 24 ont été blessées. Pour la première fois, il y a eu plus d'accidents avec des skieurs à

peau de phoque que des skieurs hors piste. De plus, relativement beaucoup d'accidents ont eu lieu sous la conduite de guides professionnels.

Autriche : En Autriche, 161 avalanches ont été répertoriées avec 32 décès, ce qui dépasse la moyenne des 3 dernières années. D'après la description détaillée de cette grave avalanche en Autriche au Schalkkogel avec 6 décès, on peut constater ce qui suit : mauvaises conditions météorologiques et hors piste, l'accident a été vu, mais les mesures de sauvetage (uniquement sauvetage au sol) n'ont pu être prises que le jour d'après (management risque), bon équipement des victimes, événement médiatique avec de bons arguments pour les sauveteurs quant à leur façon de procéder.

Italie : En hiver 08/09 il y a eu 68 avalanches. 21 personnes sont décédées, le plus grand nombre depuis 1930. La plupart des accidents ont eu lieu au mois de décembre et février avec une concentration sur certains jours. 41 % étaient des skieurs à peau de phoque, 23 % des skieurs sur et hors pistes et 17 % des accidents ont eu lieu sur les routes d'accès. Pour la sécurité routière on a eu recours à Daisy Bell.

Secours alpin Suisse (ARS) : L'ARS fait part d'une activité moyenne. Par manque de statistiques des possibilités de démarcation, nous ne possédons aucun chiffre de source sûre. L'arrivée prématurée de la neige s'est répercutée sur l'activité du sauvetage. Il faut souligner le plus grand engagement avec plus de 80 sauveteurs pendant 3 jours pour rechercher un Snowboarder dans la région des Diablerets. L'ARS attire l'attention sur le problème, que les camarades attendent trop longtemps pour donner l'alerte et demander l'aide des sauveteurs, pour éviter une « criminalisation » par l'établissement d'un rapport ou, pour des raisons identiques ils n'annoncent pas le sauvetage (d'un camarade) qui s'est déroulé d'une façon positive. Des discussions concernant la communication ont lieu. Il est important de communiquer d'une façon correcte avec les médias (interprétation correcte, arguments). Par exemple, concernant « Les Diablerets » la question de coûts/avantages a été soulevée par l'ARS.

Canada : Un hiver difficile avec peu de neige jusqu'en janvier et ensuite de fortes chutes de neige en fin de saison. Il y a eu 26 décès dont 19 de conducteurs de Snowmobil. Dans un seul accident, 8 personnes sont décédées. Une avalanche a eu lieu le 28 décembre avec un groupe de 11 conducteurs de Snowmobil. Le problème particulier pour les sauveteurs, a été qu'une deuxième et une troisième avalanche se sont déclenchées. Finalement, 50 sauveteurs étaient présents. L'action s'est terminée le 30 décembre. Cet accident a été publié dans la presse de façon contradictoire. Au Canada, les accidents avec les conducteurs de Snowmobil ont énormément augmentés, tandis que ceux des skieurs à peau de phoque ont diminué notamment à cause de la bonne information concernant la sécurité. Dans le tiers des accidents l'airbag était impliqué.

Dans ce contexte, le président mentionne qu'une décision d'un tribunal en France a condamné un téléphérique parce que, lors des travaux sur le terrain, un accident s'est produit et le personnel du service des pistes n'était pas équipé de l'airbag.

Catalogne : 30 personnes ont été victimes d'avalanches. Une personne est décédée et 3 ont pu être sauvées. La plupart des accidents ont eu lieu en février (40 %) et en mars (30 %).

USA : Le nombre d'accidents est dans la moyenne des années passées. 27 décès sont à déplorer, dont 16 conducteurs de Snowmobil. Dans le cadre d'une présentation d'un accident dans le Half Dome, D. Atkins, rend attentif que, dans ce cas le management risque a été important et qu'il a été parfaitement respecté. C'est un

exemple, pour démontrer aux organisations de sauvetage qu'en plus de leur activité de sauveteur ils doivent également exercer le management risque.

SFL Schweiz : H.J. Etter a résumé dans une graphique les dégâts causés par des avalanches depuis les années 1936/37 jusqu'à 2008/09.

L'hiver dernier, la statistique fait part de 150 personnes qui ont été impliquées dans des avalanches. 28 décès et 33 blessés. 10 personnes étaient des skieurs à peau de phoque et des skieurs hors piste. La Suisse centrale et le Tessin ne sont pas concernés. Fait marquant, l'augmentation des randonneurs avec des raquettes à neige, dont 6 sont décédés.

Dans deux cas, une action de recherche a dû être interrompue après un premier engagement le jour de l'accident. Pour des raisons de sécurité, les pentes ont dû être assurées. Dans les deux cas, la recherche des disparus a été arrêtée après environ 3 jours et a été réduite à un contrôle périodique sur le cône de l'avalanche. Les deux victimes ont été retrouvées après quelques mois, au printemps, et ont été récupérées. Dans les deux cas, le management risque a joué un rôle décisif.

En outre, H.J. Etter fait part de l'importance en rapport avec l'analyse et les expertises d'accidents d'établir des profils de neige.

5. Informations sur le travail pendant l'année 2009

5.1. Etat des recommandations

Les recommandations REC L 0007, REC L 0008 et REC L 0009 sont approuvées par la commission : 0007 et 0008 avec de minimes modifications et pour la recommandation 0009 le chiffre 3 a été complété avec les possibilités de réception du signal (phase A) étant donné que la recherche du signal ne se limite pas au DVA. Dans le titre la notion « DVA » est biffée.

5.2. Etat du groupe de travail conducteurs de chien d'avalanche

Lors de la dernière réunion de la commission à Chamonix, Albert Lunde a été chargé de contrôler de plus près dans un groupe de travail, les facteurs de succès lors d'engagement des chiens d'avalanche. Il donne une vue d'ensemble de son travail préalable, dans le but de créer un questionnaire, qui pourrait être rempli on-line. Une variable quant à l'efficacité de l'engagement du chien qui pourrait avoir une influence serait : le conducteur (connaissance, expérience), les conditions météorologiques pendant l'engagement, la topographie, les informations du conducteur quant à l'accident.

Dans la discussion, les variables ont encore été complétées avec : facteurs psychologiques avec influence sur le conducteur et la saison.

Le groupe de travail réalise un projet de questionnaire qui sera transmis à toutes les organisations pour consultation. Ensuite, une version définitive sera éditée. A. Lunde peut compter sur un support technique lors du sondage électronique. Le projet fera ensuite l'objet d'une recommandation.

5.3. Meeting des conducteurs de chien 2009 en Croatie

Andrea Pinter fait un compte rendu sur la manifestation. 63 participants de 15 pays et 30 équipes étaient présents. Le thème principal a été l'engagement des chiens en été. Le président de la commission sauvetage avalanche remercie Madame Andrea Pinter pour l'excellente organisation de cette rencontre.

5.4. Réunion des conducteurs de chien

Comme convenu, les conducteurs de chien se sont retirés entretemps de la séance de la commission pour discuter des questions spécifiques. Le président H. Malue donne des informations quant aux résultats (voir procès-verbal). Il faut mentionner que pour la

demande du sauvetage alpin suisse (ARS) concernant la réorganisation du domaine chien d'avalanche, les conducteurs sont d'accord avec la proposition du Comité. Au lieu d'avoir une commission indépendante concernant les chiens, de créer une sous-commission intégrée dans les commissions sauvetage avalanche et sauvetage au sol (voir procès-verbal de l'AD).

6. Nouveaux thèmes : Sauvetage avalanche dans des zones construites

Arni Jonsson prend comme exemple l'avalanche survenue à Sudavik en Islande en 1995 pour soulever le problème du sauvetage avalanche dans des zones habitées. Par rapport au sauvetage conventionnel, de grandes différences existent concernant l'environnement et la façon de procéder. Sont également concernés les enfants, les personnes âgées ainsi que les handicapés qui souvent ne sont pas préparés face à de tels événements et aux conséquences. Les responsabilités sont différentes par rapport au travail sur un terrain libre. L'action de sauvetage se différencie dans plusieurs domaines du sauvetage en montagne. Plusieurs organisations y participe (protection civile, police, pompiers, services techniques, etc.) et d'autres outils sont utilisés (grosses machines). D'autres problèmes tels que la structure du village, le moment de l'accident, la coordination entre les différentes organisations (postes de commande), logistique, infrastructure (électricité, gaz, eau) sont des facteurs à prendre en compte. A. Jonsson a, lors d'une présentation détaillée fait un résumé d'un tel accident et créé un schéma pour la recherche.

Les directives INSAR de l'ONU sont une bonne base et pour le moment, il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres détails. Par contre, il est judicieux de faire mention des directives INSAR sur le site CISA.

7. Données concernant les avalanches ; statistique 2008/2009

D. Atkins prie les délégués qui n'ont pas reçu le formulaire électroniquement de bien vouloir compléter les données avant la fin du congrès. Le résumé sera mis à disposition sur le site CISA.

H.J. Etter fait part de l'importance des données statistiques, par exemple pour justifier des demandes ou des moyens financiers.

8. Demande à la commission

Aucune demande n'a été formulée et ce point de l'ordre du jour est annulé.

9. Divers

Ski area boundary policy in the USA : Dean Cardinale présente la région skiable, le système de sécurité et de sauvetage et son engagement dans les états Utah, Wyoming et Californie. Les tâches de cette organisation sont le contrôle, la protection et le sauvetage.

Aux USA, il existe des régions skiabiles contrôlées. Sur et en dehors des pistes des règles de comportement existent et lorsque le skieur achète un billet il accepte également ces règles. Cette façon de faire, limite les libertés de l'hôte également en dehors des pistes (uniquement permis après que le service de sécurité ait donné son accord). D'autre part, il lui donne, en ce qui concerne la sécurité, sur et en dehors des pistes des garanties de sécurité qui posent des problèmes dans l'application pratique et qu'il peut revendiquer. Si un accident a lieu (également en dehors des pistes dans la région contrôlée), l'organisation de sécurité en porte la responsabilité. Ces dernières années, trois accidents mortels ont eu lieu dans des régions contrôlées. Celui de Utah, en

décembre 2008, est présenté par Dean Cardinale de façon impressionnante et facile à comprendre et démontre l'action et le déroulement du sauvetage.

Alex Lunde présente dans une forme abrégée et sur la base d'une discussion le schéma d'appréciation de Krister Kristensen (présentation pour la première fois lors de la réunion CISA en 2007) schéma dans lequel le management risque est présenté sous forme de table resp. les éléments risque/avantage peuvent être jugés.

Alessandro Sterpini attire l'attention sur une loi qui a été édictée en 2003 en Italie (loi 363) qui oblige les skieurs à peau de phoque de s'équiper avec les moyens de sécurité habituels. Dans la province du Piémont, une nouvelle loi a été édictée d'après laquelle le skieur faisant du hors piste est obligé d'être équipé d'un DVA, d'une sonde et d'une pelle. Le problème de ces deux lois est la description imprécise du contenu ce qui permet une marge de manœuvre dans l'application.

Lors des discussions, il est démontré qu'aucune loi comparable existe dans d'autres pays mais pour certains domaines, il existe des obligations (par exemple équipement de secours, parcs nationaux). En Suisse, il existe des standards qui ont à peu près l'effet d'une loi.

Fin de la réunion de la commission : 18.00 h

Pour le procès-verbal : R. Bissig

D'accord : H.J. Etter

Annexe : Liste des participants